

Agence Française de l'Adoption

PSY

N°10



*L'Adoption est-elle
un choix à risques ?*

Les cahiers pratiques de l'A.F.A.

L'adoption est-elle un choix à risques ?

Aborder la notion de « risque » en écrivant sur le sujet de l'adoption, c'est déjà en soi prendre un risque, ne serait-ce que celui de heurter et de déplaire à bien des lecteurs.

Qu'ils soient candidats à l'adoption dans l'espoir et dans l'attente d'un enfant, ou professionnels concernés, tous en effet ont plus ou moins en mémoire les mythes merveilleux qui entourent cette autre forme de filiation, somme toute un peu particulière.

Le sujet du risque peut ainsi être un sujet « qui fâche » ou qui déplaît, face à une opinion générale et très médiatisée qui voudrait si souvent que l'enfant adopté soit « exactement comme un autre », voire une sorte de petit bijou.

On se doute bien cependant que c'est la plupart du temps déjà blessés par leur précédent parcours de vie, que les adoptants évoluent tout doucement vers l'idée de l'adoption. S'ils se lancent enfin soudain dans ce projet, c'est qu'ils ont alors déjà formé d'autres rêves pour devenir parents, et que, de risque, ils ne sont pas de nouveau prêts à entendre parler.

Le danger, c'est qu'ils restent dès lors bien au chaud dans leur bulle de rêves, sorte de cocon faussement protecteur, portés par une fragile naïveté ou tout bercés d'enthousiasme. L'autre danger, c'est qu'on n'ose pas les en déloger, soit parce qu'on voudrait leur épargner une autre peine, soit parce qu'on ignore les réalités de certaines adoptions, soit parce qu'on les dénie.

A mi-chemin entre désillusion et maintien d'une utopie, de quel droit, comment, avec quels mots, peut-on, sans les effondrer, sensibiliser ceux qui s'y intéressent aux particularités et aux éventuels risques de l'adoption, pour que, le moment venu, parents et enfant s'adoptent, et ceci pour la vie ?

Ainsi, aborder **le risque** dans l'adoption n'a d'autre dessein que celui d'accompagner ceux qui s'y engagent, de façon que le chemin soit préparé et les aider à éviter les trop mauvaises embûches, à repérer les risques pour prévenir ou au moins diminuer ceux-ci.

Parler de risque dans l'adoption, c'est essayer, en évitant les propos cyniques ou désinvoltes, de dire des vérités qui sont néanmoins parfois dures à entendre.

Parler de risque dans l'adoption, c'est à la fois prendre celui de décourager ceux qui ne sont pas assez prêts, comme d'encourager ceux qui se sentent capables d'une certaine audace.

C'est en tout cas avertir, en soulevant la voile qui les recouvre parfois, de ce qui se trouve en **dessous** des apparences.

1 • L'Adoption et le risque

L'Adoption et l'Aventure

L'adoption, qui est une aventure humaine parmi d'autres, est en fait une sorte de pari effectué sur les capacités de personnes qui ne se connaissent pas à constituer une famille.

Il a été mille fois écrit que les liens du cœur enracinent plus profondément que ceux du sang. Il a été aussi déjà écrit quels facteurs « de risque » semblent devoir plus particulièrement rendre vulnérable la constitution de ces liens. Il n'est donc pas question de s'aventurer à stigmatiser l'adoption comme étant une « parenté à risque, un point c'est tout ».

Pour autant, et tout en gardant son sang-froid, faire le constat d'un contexte international de l'adoption tout à fait évolutif, tout en observant une restriction du nombre et une modification de l'âge des enfants confiés, permet de pointer les nouveaux enjeux et de mettre en garde devant les dérives hâtives qui s'observent dès lors inévitablement.

Penser l'adoption du point de vue des risques encourus, c'est accepter que, comme dans toute entreprise humaine, le risque soit renforcé car lié au fait qu'il s'agit de pratiquer tout le temps des choix, face à des données peu connues, souvent aléatoires.

C'est accepter de s'engager sans avoir toutes les « garanties », de prendre des responsabilités qu'il faudra assumer.

C'est accepter d'avoir des limites à ses capacités, limites trop souvent malmenées et dépassées dans le désarroi, dans le besoin et dans l'urgence.

L'Adoption et le Choix

Parentalité choisie, même si ce choix est souvent d'une certaine façon contraint par le déroulement de la vie des adoptants, l'adoption ne s'envisage bien, aux dires des psychologues, que si le « deuil » de l'enfant biologique et celui de la fertilité est déjà pour partie élaboré dans l'esprit des candidats.

Le choix est aussi toujours au rendez-vous tout au long du projet qui chemine : pays d'origine, âge, sexe, état de santé de l'enfant et jusque dans la façon dont le projet d'adoption sera mené, en démarche individuelle ou accompagnée.

Chacun de ces choix successifs implique une prise de risque à l'évidence, parfois minime, parfois majeure...

L'Adoption et la Chance

La préparation, l'information, « l'évaluation » des adoptants, aussi pertinentes et bien menées qu'elles puissent être, ne sauraient jamais écarter l'aléatoire dans l'aventure de l'adoption.

Ceci est vrai tout au long du chemin et enfin lors de la décision de proposition d'appareillement que le pays d'origine décide seul, car tout ne peut jamais être « garanti ».

L'Adoption et la Responsabilité

Prendre un risque en adoptant (tel que celui d'accepter ou de refuser une proposition d'enfant, de se tourner vers l'accueil d'un enfant à particularité ayant des troubles avérés de santé physique ou psychique, d'accueillir plusieurs enfants à la fois...), c'est engager sa responsabilité vers de l'inconnu, c'est prendre à bras le corps un radical changement de sa vie.

De ces premières remarques émerge d'ores et déjà un questionnement autour de multiples et immédiates réflexions qui font du « sujet risque et adoption » un foisonnant champ de travail !

Ainsi on peut se demander tout de suite : Qui risque quoi ? Qui est concerné par le risque ? Est-ce l'enfant, ou les parents, les professionnels de l'ASE ? Est-ce enfin la Société ? Que présuppose le risque ? Des difficultés ? Des déceptions ? Des échecs ?.... Le risque est-il différent, plus vaste lorsque l'adoption est internationale ?

Il va de soi qu'on ne saurait prétendre tout envisager et tout traiter dans le contexte restrictif de ces quelques lignes qui contraignent donc à résumer et à entremêler adoption nationale ou internationale.

2 • L'Adoption et les risques

Si nul ne « s'assure » contre le risque inhérent à une parentalité adoptive pas plus que biologique d'ailleurs, la parentalité adoptive a déjà ceci de spécifique qu'elle est observée par le tiers social que sont les équipes des services adoption en charge de son encadrement.

Les professionnels de l'adoption en lien avec les familles confrontées à d'inattendues difficultés autorisent, par leur pratique, le recensement des situations qui suscitent plus particulièrement une fragilité dans le processus d'adoption.

A travers les témoignages de suivis, d'entretiens téléphoniques ou de récits de consultations psychologiques pré, per, et post-adoption, et, sans que ceci soit jamais déterminant, il est possible de cerner quelles incidences sur la vie de famille et, parfois, sur le développement psychoaffectif de l'enfant, peut avoir une adoption pas assez réfléchie et trop peu préparée.

Ainsi sans qu'il soit jamais envisagé de leur donner plus d'impact qu'ils n'en méritent, sans leur donner une valeur prédictive, les observations suivantes reprennent quelques uns de ces « clignotants » d'alerte, et ce qui fait leur poids tient à l'authenticité de leur exemplarité :

Doit toutefois toujours être posé le fait que n'existe à l'évidence ni une « palette », ni un répertoire des risques encourus par **l'adoptant**, puisque par définition tout risque détient sa part d'inconnu et ce d'autant plus que l'adoption est au cœur de la **relation humaine par essence subjective**.

Ce qui serait intéressant c'est que les adoptants aient « en tête » et, en quelque sorte, en filigrane, les signaux qui peuvent plus particulièrement alarmer :

Dépasser les limites des capacités des familles

Ce qui peut mettre en péril une adoption, c'est lorsque le projet s'est trouvé, à un quelconque moment, soudain gouverné par l'obsession de l'enfant « à tout prix », lorsque le **besoin** d'enfant est venu supplanter le désir pour finir par occulter celui-ci. Du désir inassouvi au besoin avec ses exigences, il n'y a parfois qu'un pas très facile à franchir.

Comment aider les adoptants à faire « la part des choses » lorsqu'au fil du temps et désespérés d'une attente qui dure et parfois leur semble s'éterniser, certains d'entre eux en arrivent à perdre plus ou moins de vue, sans le savoir, la teneur de leur désir d'origine ?

Dans un contexte international très concu-

rentiel qu'ils observent désormais, une fois l'agrément en poche, avec un regard différent, bien des adoptants se révèlent désemparés et démunis devant la complexité ou la difficulté des choix.

Ils se pensent dès lors contraints à réagir et, peut-être tout simplement parce qu'ils ne veulent pas, par principe, renoncer à satisfaire un désir inassouvi qui s'exacerbe, parmi eux certains s'éloignent tout à fait de ce qui fondait leur désir à l'origine.

Obnubilés par une attitude parfois « jusqu'au-boutiste », ils se découvrent soudain et presque par hasard disposés à réaliser une sorte de **grand écart** avec ce qui avait au départ initié leur désir d'adoption, ce qui les rend enclins à mal évaluer leurs capacités d'accueil et d'éducation d'un ou de plusieurs enfant(s).

De cette pratique intempestive, de certains « passages à l'acte » dans un sentiment d'urgence, naissent souvent déconvenues et déceptions (l'enfant rêvé, l'enfant réel !), menant les adoptants à des situations à risques, dès l'instant que les attentes rencontrent désillusions.

Refus de la proposition d'enfant, refus d'adopter l'enfant après la rencontre dans le pays d'origine, ou pire encore remise de l'enfant à l'aide sociale viennent clore tristement une aventure engagée dans l'enthousiasme.

Le risque étant que la traversée de ces situations dramatiques atteinte les adoptants qui ne sortent pas indemnes de ce qui pourrait paraître cruel de désigner comme leur « inconséquence », l'enfant non plus d'ailleurs que cette supplémentaire « maltraitance » renvoie de nouveau à son destin.

Pour les adoptants, c'est tout un travail de réflexion en amont qui serait souhaitable, soit accepter d'essayer de se représenter « en situation » avec un enfant qui porte lui aussi le poids de son altérité et celui de ses propres attentes ; soit accepter de ne pas recourir dans la précipitation, et trop souvent sous couvert d'une dommageable rapidité, à une demande de rectification dans l'urgence d'une notice d'agrément.

Les adoptants qui essaient d'ajuster coûte que coûte leur projet aux profils d'enfants adoptables inversent les places de chacun. Si souplesse psychique et capacités d'adaptation sont souhaitables dans l'adoption, **trop tirer sur la corde** fait prendre le risque sérieux de voir craquer celle-ci.

Décalage des motivations

Le risque de l'idéalisation

Accepter que l'enfant qui est confié déçoive un tant soit peu, de la même façon qu'il puisse étonner, c'est de la part des parents prendre moindre risque que lorsque la représentation de l'enfant est d'avance figée par le fruit d'un imaginaire restrictif et peu enclin à la souplesse.

Lui aussi lié aux attentes mal ciblées au regard de l'adoption, le risque est grand d'une déception si le décalage prend trop de place entre l'enfant et la représentation que les futurs parents s'en étaient faite ou s'en font encore.

Les adoptants croient ou « rêvent » que les enfants confiés à l'adoption sont orphelins. Or, la plupart du temps, il n'en est rien car très peu d'entre eux le sont. La plupart des enfants sont abandonnés ou retirés à leurs parents qui se sont montrés inaptes à assurer leur éducation.

Lorsqu'ils « découvrent » la réalité des raisons de l'abandon, les adoptants se sentent parfois dépassés par ce qu'ils apprennent qui vient balayer leur idéal.

Les travers d'un choix purement idéologique

Lorsque le projet d'enfant est pensé sous un aspect humanitaire, l'enfant est occulté en ce qu'il est lui-même le fruit d'un projet d'adoption conçu en priorité dans une perspective de **réparation** (en lien avec une sorte de complexe de « sauvetage humanitaire », « sauver le monde » « sauver les orphelins », etc).

Le désir qui porte en premier lieu sur **l'acte ou l'action d'adopter**, plutôt que sur l'enfant pour lui-même est le produit de trop d'idéal.

L'enfant qui grandira, précédé et porté par un désir de cet ordre dans l'esprit de ses parents, le sentira et cette situation a toute les chances de faire émerger, un jour ou l'autre, des sentiments de dette en décalage avec la nécessaire tranquillité d'un climat familial propice à son épanouissement.

L'enfant doit d'abord et avant tout être adopté parce **que ses parents en avaient envie, le désiraient**.

La violation des règles d'éthique

L'argent ou le coût de l'adoption

Le rôle que joue l'argent dans l'adoption en lien avec la notion de dette a toute sa place dans la réflexion à mener avant d'entreprendre des démarches d'adoption.

Les adoptants savent que l'adoption a un coût, ce qui est normal car la procédure entraîne des frais, de même que les soins des enfants vivant dans les institutions. Lorsque les procédures sont encadrées, et se déroulent avec des pays d'origine qui sont signataires de la Convention de La Haye ou qui, du moins, en appliquent l'esprit, les adoptants ne courent pas le risque de se faire extorquer des sommes anormales pour la poursuite de leur procédure. En revanche, la violation d'une conduite éthique connaît sa dérive puisque les adoptants, et d'une certaine façon l'enfant, sont alors pris dans une relation marchande, qui n'est ni anodine ni sans conséquence. Ce risque est connu. Certains adoptants le choisissent, mais ont-ils réfléchi à l'incidence de leur geste sur le rapport qu'ils auront avec l'enfant qui se trouvera, un jour ou l'autre, en but à une relation au sein de laquelle le coût et donc la dette occupent au plan fantasmatique une place « marchande » ?

Le rôle que joue la qualité du consentement à l'abandon

Toute adoption, qui fait fi de l'absence de transparence sur l'adoptabilité juridique de l'enfant ou sur les conditions financières de sa réalisation, génère le risque de semer durablement le trouble et la confusion et dans l'esprit des adoptants et, de façon différée mais néanmoins nuisible, dans celui de l'enfant. Ce risque est considérable lorsque le financement d'une adoption a permis l'incitation à l'abandon, la « séparation » provoquée de l'enfant et de sa mère biologique.

Toute prise de position qui autorise à prêter le flanc au doute est, pour les adoptants, synonyme de prise de risque supplémentaire quant aux chances de succès de l'adoption comme processus serein d'affiliation de l'enfant.

La méconnaissance, le refus, la collusion avec la réalité de l'histoire de l'enfant

Les adoptants, qui ne parviennent pas à penser l'éventualité d'une difficulté ou d'une différence quelconque entre un enfant adopté et un enfant biologique et qui « annulent » comme inenvisageable toute possibilité de difficulté, en les déniaient d'office et par avance, ou au contraire ceux qui ne parviennent pas à penser l'abandon ou à se décoller d'une réalité trop brutale et trop crue liée au passé de l'enfant, sont les uns comme les autres démunis devant l'adoption. Leur fragilité psychique, dont témoignent ces attitudes, laisse présager le risque de difficultés sérieuses dans le nouage des liens avec l'enfant.

3 • Connaître, Comprendre, Accepter les risques dans le domaine de la Santé

D'emblée sur ce point, il faut savoir que les adoptants se trouvent dans bien des cas confrontés à un manque d'informations lorsqu'ils reçoivent une proposition d'enfant. Les dossiers sont souvent succincts, voire carrément inexistant, ce qui accentue la part d'inconnu.

La santé physique

La plupart des adoptants désirent adopter un enfant en bonne santé. Ils ne savent pas ou ne veulent pas toujours prendre de risques sur ce domaine de la santé.

Chaque position est respectable, et il importe que chaque adoptant soit en mesure de s'en tenir à cela seul qu'il est capable d'assumer en termes de soins à donner à l'enfant. Et ceci aussi tout en ménageant, autant que possible, ses propres « attentes narcissiques ».

L'attrait physique mutuel entre enfant et parent passe aussi par l'aspect extérieur du corps. Passer outre une première impression physique de rejet, quels qu'en soient les motifs conscients ou inconscients des adoptants, présente le risque de démarrer sur de mauvaises bases une histoire somme toute essentiellement « d'amour ».

Les adoptants, par delà les différences physiologiques, doivent pouvoir **se reconnaître** un jour ou l'autre dans leur enfant.

La santé psychique

Ce volet concernant la santé de l'enfant intéresse deux sortes de risques :

- La crainte parfois justifiée d'un retard mental avéré chez l'enfant ou d'une transmission héréditaire suspectée en lien avec l'expression d'une psycho-pathologie diagnostiquée chez la mère biologique. S'entourer alors d'avis médicaux pour la lecture et la compréhension du dossier de proposition d'enfant améliore l'évaluation du risque sans permettre de l'évacuer totalement.

- Et ce qui est moins aisément mesurable, sans pour autant être négligeable c'est ce qu'il est convenu d'appeler « l'adoptabilité psychique » de l'enfant, sa capacité à se laisser adopter et à adopter lui-même son ou ses parent(s). Nul ne peut mesurer l'impact d'un traumatisme psychique tel que celui de l'abandon, ni même, lorsque l'histoire de l'enfant fait le constat d'un passé vécu dans la violence, la négligence ou la maltraitance, quelles incidences ces événements auront sur la poursuite du développement psychoaffectif de l'enfant. Beaucoup de paramètres entrent en jeu et notamment celui de la capacité psychique des parents à considérer d'abord l'enfant tel qu'il est, plutôt que comme la victime qu'il pourrait être dans leurs représentations mentales.

La plupart des enfants sont par nature résilients, mais les adoptants auront à naviguer pour leur propre compte entre sensibilisation et obnubilation vers une adaptation mutuelle des histoires de chacun.

Le plus grand des risques ne serait-il pas celui que porte l'insuffisante prise en compte de l'histoire de l'enfant, des circonstances de son abandon et des modalités de son recueil, mais aussi de sa réalité (caractère, intelligence, comportement, « esthétique ») ?

D'une façon générale, concernant la santé de l'enfant, on peut souligner que l'enfant étant, par définition, encore en développement, rien de ce qui le concerne n'est définitif. Rien non plus n'est vraiment garanti car il existe beaucoup de maladies qui sont d'apparition tardive... et des troubles psychologiques qui ne s'éveillent qu'avec l'impact du temps qui passe ou l'arrivée d'un événement fortuit...

4 • Les facteurs de risques accrus

Seul un petit nombre d'études et de recherches ont formulé des observations statistiques susceptibles de se prononcer avec détermination et certitude sur les paramètres qui viennent favoriser la mise en place de difficultés entre l'enfant adopté et ses parents.

La pratique clinique en psychologie autorise à faire un lien entre certains facteurs et le cumul de prise de risques. Facteurs prédictifs ou simples clignotants, divers schémas sont récurrents qui conduisent un jour ou l'autre les familles adoptives à solliciter une aide extérieure pour comprendre et traiter une situation troublée. Ainsi, sont à nouveau ci-dessous soulignés :

Un cadre éthique non respecté

Comme on l'a déjà dit, le rôle des intermédiaires, particulièrement dans le cadre d'une démarche individuelle non accompagnée, et le coût de l'adoption sont propices à accentuer le risque de connaître des difficultés.

Les projets mal préparés d'adoption d'enfants à « particularité »

Ces adoptions sont réputées difficiles, ce qui ne veut pas dire plus « à risques » que d'autres. En revanche, elles doivent être préparées de façon pertinente et aussi juste que possible pour que les parents sachent, à peu près, ce qui va « les attendre ». Adoption tardive, adoption de fratries constituées et organisées, adoption d'enfants avec des besoins spéciaux, tous projets suscitent un surcroît d'attention, de soins, d'exigences diverses...

Les trop fortes attentes et le trop d'idéalisation de la part des parents

Les attentes que projette un couple ou une célibataire sur l'enfant souhaité chargent l'enfant de trop d'espoirs. L'enfant ne saura réparer un passé douloureux des parents dont il n'est pas le thérapeute. L'enfant ne saura nourrir toutes les attentes narcissiques de parents carencés.

La composition de la structure familiale existante

La monoparentalité peut être considérée comme un risque accru de difficultés si le repli concerne la famille soudant l'enfant et son parent dans une exclusivité fusionnelle. Le divorce d'un couple adoptif vient fragiliser l'enfant dans la certitude de ses nouvelles acquisitions et la confiance procurée par elles, et réactiver ses angoisses de séparation et de perte.

Le projet d'enfant trop hâtivement reconsidéré pour satisfaire aux exigences de la réalité conjoncturelle

L'enfant, qui arrive trop éloigné des rêveries parentales, surprend, déstabilise, déçoit, est perçu comme inacceptable.

L'écart d'âge trop important entre parent et enfant

Dans un monde en évolution constante, l'écart d'âge trop important entre parent et enfant est un danger, qui vient considérablement accroître le risque d'incompréhension mutuelle entre eux.

5 • Des risques spécifiques ?

L'adolescence comme une période charnière ? Une période à risques ?

L'adolescence est, par essence, dans le développement de tout individu, une période au moment de laquelle les changements physiologiques et psychologiques remettent en cause la personnalité individuelle en devenir. Nul ne peut écarter l'idée que le fait qu'un enfant sache qu'il a été adopté n'est pas totalement sans incidence sur le « questionnement identitaire » propre à l'adolescent qui, de toute façon, « se cherche ».

Alors quels risques les parents adoptifs vont-ils devoir affronter ? Comme bien des parents :

- celui de voir leur autorité remise en cause ;
- celui d'être rejeté momentanément par leur enfant, de façon flagrante ou dissimulée ;
- celui de voir leur enfant leur préférer (dans

le meilleur des cas) la compagnie de jeunes de son âge.

- celui de voir leur « petite merveille » changer, évoluer et s'autonomiser, etc.

Le fait que l'adolescent qui a été adopté s'interroge alors, compte tenu de son histoire, sur les ressemblances qu'il pourrait avoir avec telle ou telle personne inconnue et rêvée, qu'il manifeste son désir de partir « à la recherche de ses origines » est un risque à prévoir et à anticiper, sans le redouter.

Ce que l'enfant désire, la plupart du temps, c'est savoir que c'est possible, que la porte est ouverte et qu'on va l'aider, s'il le désire, sans que, pour autant, il se sente coupable de trahir ses parents adoptifs.

Mais ceci dépend aussi de ce que l'enfant sait de ses parents d'origine : si l'enfant, d'une certaine façon, sait que ses parents ou sa mère biologique(s) sont connus, il aura plus tendance à vouloir « savoir » ce que d'autres savent que si personne ne sait rien.....

Les troubles d'adaptation sociale, le comportement perturbé, la surreprésentation des adolescents adoptés dans les consultations psy ne sont peut-être que le témoin d'une période charnière vécue de façon mouvementée et qui ravive aussi des blessures mal guéries des parents, entraînant une surabondance de « frictions ». Rappelons qu'il n'a pas vraiment, à ce jour, été mené d'études longitudinales qui permettraient d'établir avec certitude des corrélations sérieuses entre adoption et déviance comportementale ou troubles d'ordre psychologique à l'adolescence.

6 • Le refus de toute simplification hâtive : « adopter, c'est prendre un risque »

Une partie de l'opinion publique négativiste sera toujours prompte à établir un lien direct entre difficultés d'éducation de l'enfant, troubles éventuels de celui-ci et adoption.

La phrase - « ils ont des ennuis avec l'enfant mais ils l'ont bien cherché » - contient, à elle seule, tout un concentré de cette simplification hâtive autour du lien de causalité entre adoption et risque (de complication, d'ennuis d'éducation, de surcroît de travail ou de peine). Certes, l'adoption est une forme de parentalité à option supplémentaire, mais

qui réserve beaucoup de bonnes surprises et bien des facettes positives, ceci ne doit jamais être négligé.

La filiation adoptive instaure une forme de parentalité qui, comme n'importe quelle parentalité, ne saurait être exempte de difficultés, de déceptions, de joies ou de risques.

La seule chose, c'est que le risque est parfois décalé, imprévisible, accentué et qu'il faut savoir l'assumer.

Mais le risque ne saurait être imputable qu'à l'enfant seul. Bien des situations difficiles sont en effet reconnues comme étant imputables aux parents dont l'autorité a du mal à se sentir légitimée, qui ont perdu de vue la confiance ou ont surestimé leurs capacités d'adaptation.

Conclusion

A trop accompagner les adoptants dans leur quête, on finit par perdre quelque peu de vue le fait que l'adoption est, avant tout, une mesure envisagée pour la protection de l'enfant. Et soudain, traverse l'esprit l'idée qu'il se peut que « **le vrai risque, ce soit l'enfant qui le coure** »....

A soi seul, ceci pourrait justifier que ce concept qui relève particulièrement de l'ordre de l'intime et du privé, **la filiation**, devienne un sujet de quasi « concertation » sociale. Sans tout imputer à la situation d'adoption, il faut cependant accepter et admettre que le risque existe sans pour autant être dissuasif.

De là, la vraie nécessité d'inviter les adoptants à l'examiner et à en prendre connaissance et pour partie mesure. Entre détermination et inconscience, c'est la lucidité et le discernement qui sont les plus difficiles à acquérir et à conserver, bien que si nécessaires !!

Pour les professionnels de l'adoption, ce constat va de pair avec celui que tout est possible, s'agissant d'histoires essentiellement humaines et donc par essence singulières...

